

Lyon, 19 janvier 2022

COMMUNIQUÉ DE PRESSE**Cadre de vie et déchets ménagers :
début d'une expérimentation à Villeurbanne
pour améliorer la qualité du tri et la collecte des déchets ménagers**

Depuis sa création le 1^{er} janvier 2015, la Métropole de Lyon a récupéré le pouvoir de police en matière de collecte et de ramassage des déchets ménagers et assimilés. Forte de cette compétence, elle lance une expérimentation en partenariat avec la ville de Villeurbanne pour sensibiliser les habitants et contrôler le respect des règles élémentaires de collecte et la qualité du tri des déchets. Des agents assermentés pourront désormais sanctionner les infractions majeures.

L'expérimentation vise à sensibiliser l'ensemble des acteurs à la question de la qualité du tri et plus généralement, à la gestion des déchets. Trop souvent en effet, le non-respect des règles se traduit par des sacs poubelles jetés en vrac à proximité des points de collecte, des contenus de bacs gris et jaunes non conformes ou, pour certains professionnels, un dépassement du volume de déchets hebdomadaire autorisé.

Face à ces incivilités qui dégradent le cadre de vie de tous les habitants mais aussi parfois la sécurité des agents de collecte, la Métropole a formé une vingtaine d'agents. Désormais assermentés, ils sont habilités à rechercher et constater les infractions au règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés de la Métropole de Lyon.

Il s'agit notamment de cibler les principaux points noirs déjà relevés par les agents de collecte. Les contrevenants seront dans un premier temps, avertis par courrier ou directement sur le terrain. En cas de récidive, les agents habilités pourront dresser un procès-verbal d'un montant de 35 € pour une personne physique et de 175 € pour une personne morale (bailleurs et syndic de copropriétés).

L'expérimentation qui débute sur le territoire de Villeurbanne à partir du 20 janvier 2022 est amenée à être progressivement étendue à l'ensemble du territoire métropolitain.

Isabelle Petiot, Vice-présidente délégué à la réduction des déchets : *« L'expérimentation que nous lançons avec la mairie de Villeurbanne a pour objectif de sensibiliser l'ensemble de la population à la question des déchets. Mieux trier ses déchets ménagers, respecter les règles de remplissage des bacs gris et des bacs jaunes et ainsi faciliter le travail des agents de la collecte doit devenir un réflexe pour chacune et chacun. »*

Laura Gandolfi, adjointe au maire de Villeurbanne en charge de la Voirie, du cadre de vie et de la propreté : *« Je me réjouis que cette expérimentation puisse avoir lieu à Villeurbanne ! L'assermentation des agents constitue un véritable progrès qui améliorera le cadre de vie de toutes et tous, en premier lieu celui des malvoyants, des personnes en fauteuil roulant ou encore des parents avec poussette. Pour aller encore plus loin dans la démarche, nous travaillons, avec la Métropole, à l'amélioration des modalités d'organisation de la collecte dans notre ville.»*

Contacts presse :

Maité Dewuffel-Dessart (Villeurbanne) 04 26 10 60 10/07 86 91 94 74

Régis Guillet (Métropole de Lyon) 04 26 99 37 52/06 98 51 59 94